



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN08620250807022

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L311-2, L313-4, L452-24, L452-34, L452-35

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 4 du Code Général de la Fonction Publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte : 1 déclaration annulée.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé au représentant de l'Etat.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicités des vacances d'emploi».

Fait à CHASSENEUIL DU POITOU le 7 août 2025



Monsieur Vincent REVUELTA
Directeur Général Adjoint

AR Prefecture

086-288600232-20250807-20250807 FA-AR

Reçu le 07/08/2025

Publié le 07/08/2025

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

Téléport 1 - Avenue du Futuroscope - Arobase 1 - CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU - 86962 FUTUROSCOPE

086 288 60 0232-20250807_EA-AR

Reçu le 07/08/2025

Publié le 07/08/2025

AR Prefecture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté	Service
04000638001	Pédicure-pod., ergothér., psychomotr., orthopt., tech.lab.méd., manip.radios, préparateur pharma., diététicien	Ergothérapeute	Annulation du recrutement	07h00	C.C.A.S. / E.H.P.A.D. / MAISON DE RETRAITE DE LATILLE 86190 LATILLE	19/05/2025	08620250410141	EHPAD